

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 août 2014

Date de Convocation : le 29 juillet 2014

Compte-rendu affiché : le 26 août 2014

Madame Maryline FORTINI, Adjointe au Maire, ouvre la séance à 20 h 30
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil quatorze, le lundi vingt-cinq août à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Maryline FORTINI, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mesdames FORTINI Maryline – GUDIN DU PAVILLON – PFLUG Josette –
Messieurs BLIN Roger – DAVID Mathieu – LAPORTE Michel – LARCHER Georges
– NOUVELOT Didier – REGNIER Claude

Excusés Représentés :

Madame SAVIE EUSTACHE Françoise donne pouvoir à Madame PFLUG Josette
Madame TSCHIRHARDT Maud donne pouvoir à Monsieur DAVID Mathieu
Madame VEYRAT DAL DEGAN Julie donne pouvoir à Madame GUDIN DU
PAVILLON Monica
Monsieur ATARI Kamel donne pouvoir à Madame FORTINI Maryline

Absents :

Madame VERZEAUX Véronique
Monsieur LEBEAU Stéphane

- Madame PFLUG Josette accepte d'assurer le secrétariat de séance.
- En absence de Madame le Maire, Madame Maryline FORTINI, 1^{ère} Adjointe, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Les Conseillers ayant reçu le Procès Verbal de la séance du 23 juillet 2014, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- **FINANCES**
- **TRAVAUX**
- **QUESTIONS DIVERSES**

I/ FINANCES

1.1/ Remboursement du GAN et remplacement du matériel volé –

Délibération n° 057-2014

Madame la 1^{ère} Adjointe informe le Conseil Municipal que l'assureur de la Commune vient de nous régler la somme de 2 536,25 €, indemnisation correspondant au vol de matériels dans la grange communale le 7 juillet dernier.

Le montant de remboursement proposé par l'assureur est proche de la valeur réelle du matériel dérobé car celui était neuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le chèque d'un montant de 2 536,25 € en règlement du sinistre ci-dessus mentionné

DIT que cette somme sera inscrite au compte 775 – Produits de cessions d'immobilisations

AUTORISE le remplacement du matériel volé

Afin de se prémunir contre d'éventuels vols et des refus de l'assureur de couvrir les risques, il semble opportun d'équiper les sites municipaux d'alarmes. Le sujet sera mis à l'ordre du jour lors du prochain Conseil Municipal.

II/ TRAVAUX

2.1/ Aménagement d'une Aire d'Accueil pour Camping-cars

– Délibération n° 058-2014

L'ensemble des travaux relatifs à l'aménagement d'une aire d'accueil pour Camping-cars a fait l'objet de divers devis auprès des entreprises, le montant prévisionnel global du projet s'élève à 73 456,70 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

PREND NOTE du coût prévisionnel d'un total de 73 456,70 € HT, établi selon le projet des Services Techniques et les estimations financières des entreprises sollicitées

CHARGE le maire de déposer les dossiers de demande de subventions auprès :

- de l'État au titre de la « Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux 2014 » (DETR – 2014) d'un montant de 14 570,08 € HT pour un montant éligible de 36 425,20 € HT (soit 40 %) ;
- du Conseil Régional de Bourgogne au titre du « Contrat de Pays de l'Yonne 2014 » d'un montant de 22 037,01 € HT pour un montant éligible de 73 456,70 € HT (soit 30 %) pour l'ensemble des prestations du projet ;
- du Conseil Général de l'Yonne au titre de la « Répartition du Produit des Amendes de Police » d'un montant de 18 515,75 € HT pour un montant éligible de 37 031,50 € HT (soit 50 %), concernant le Terrassement pour la création d'un stationnement.

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous, sous réserve d'obtention des subventions :

• DETR 2014	(40 %) de 36 425,20 € HT	=	14 570,08 €
• CRB (Contrat du Pays)	(30 %) de 73 456,70 € HT	=	22 037,01 €
• CGY (Amendes de Police)	(50 %) de 37 031,50 € HT	=	18 515,75 €
• Recettes estimées		=	0,00 €
• Autofinancement Fonds Propres		=	18 333,86 €

CHARGE le maire de lancer la consultation des entreprises dans les meilleurs délais

CHARGE le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier

DIT qu'un espace pique-nique sera aménagé sur l'espace vert de l'aire d'Accueil avec des tables et de la signalétique informative sur le village

VII/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Contrôle Sanitaire** : Madame la 1^{ère} Adjointe informe le Conseil Municipal qu'un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été fait le 30 juillet dernier au centre du village. Pour l'ensemble des paramètres mesurés, l'eau d'alimentation est conforme aux normes en vigueur.

- Poubelles des résidences secondaires : La Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » a distribué aux résidentes secondaires des sacs spécifiques mais ceux-ci sont disposés sur la voie publique le lundi, alors que le ramassage intervient le mercredi. L'Adjoint aux Travaux, Monsieur Roger BLIN, propose de mettre à disposition un local où les résidents pourraient déposer leurs sacs, ce qui implique de leur donner les clefs pour l'accès au local. Ce point est à revoir.
- Trousse de secours des employés communaux : Le responsable des services techniques sera en charge de vérifier la conformité des produits mis à leur disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Récapitulatif des délibérations prises :

I/ FINANCES

- **Délibération n° 057-2014** – 1.1/ Remboursement du GAN et remplacement du matériel volé

II/ TRAVAUX

- **Délibération n° 058-2014** – 2.1/ Aménagement d'une Aire d'Accueil pour Camping-cars